



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juin 2015

L'an deux mille quinze, le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Flacey, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Étaient présents :

Mr Bernard MERCUZOT, ALLUYES

Mr Pierre BENOIT, ALLUYES

Mr Joël BILLARD, BONNEVAL

Mr Jean-Michel LAMY, BONNEVAL

Mme Danielle BORDES, BONNEVAL

Mme Dominique FRICHOT, BONNEVAL

Mme Sylvie GOUSSARD, BONNEVAL

Mr Eric JUBERT, BONNEVAL

Mr Alain MAGNE, BONNEVAL

Mr Denis LECOIN, BOUVILLE

Mr Patrick CHARPENTIER, DANCY

Mr Guy BEAUREPERE, DANGEAU

Mr David LECOMTE, DANGEAU

Mr Bernard GOUIN, FLACEY

Mr Benoist MOREAU, LE GAULT ST DENIS

Mme Valérie ARNOULT, LE GAULT ST DENIS

Mr Bruno LHOSTE, MONTBOISSIER

Mr Alain ROULLEE, MORIERS

Mr Denis GOUSSU, NEUVY EN DUNOIS

Mr Joël LAMY, PRE ST EVROULT

Mr Jean-Louis HY, PRE ST MARTIN

Mme Nicole HUBERT-DIGER, ST MAUR/LE LOIR

Mr Jean-Marc VANNEAU, SANCHEVILLE

Mr Fernando TEIXEIRA, SANCHEVILLE

Mr Daniel BERTHOME, SAUMERAY

Mme Valérie SALLE, TRIZAY LES BONNEVAL

Mr Dominique IMBAULT, VILLIERS ST ORIEN.

Absents : Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL- (donne pouvoir à Mr JM LAMY), Mr Pascal LHOSTE – BONNEVAL- (donne pouvoir à Mme BORDES), Mr Jean-Philippe GIRAUD –BONNEVAL- (donne pouvoir à Mme FRICHOT), Mr Michel BOISARD –BONNEVAL- (donne pouvoir à Mr JUBERT), Mme Marie-Christine NORMAND –BONNEVAL-, Mme Brigitte DUFER –BONNEVAL- (donne pouvoir à Mme GOUSSARD), Mme Suzie PETIT –BONNEVAL- (donne pouvoir à Mr BILLARD), Mme Corinne RIVERAIN –BONNEVAL- (donne pouvoir à Mr MAGNE), Mr Jack DAZARD –BULLAINVILLE- (donne pouvoir à Mme HUBERT-DIGER), Mr Philippe VILLEDIEU –DANGEAU- (donne pouvoir à Mr BEAUREPERE), Mr Serge LEBALC'H –MESLAY LE VIDAME- (donne pouvoir à Mr IMBAULT), Mr Gilles ROUSSELET –MONTHARVILLE- (donne pouvoir à Mr VANNEAU), Mr Eric DELAHAYE –VITRAY EN BEAUCE-.

Secrétaire de séance : M. Bernard GOUIN

Date de la convocation : 8 juin 2015

SECRETARE DE SEANCE

Monsieur Bernard GOUIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité

PROJET DE CAHIERS DES CHARGES POUR ETUDE DE FUSION ENTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président expose au Conseil Communautaire que, suite à une réunion organisée le 18 mai 2015 au Pays Dunois, avec les Présidents des Communautés de Communes du Dunois, des Trois Rivières, des Plaines et Vallées Dunoises, du Perche Gouet et du Bonnevalais, il est proposé de lancer deux études distinctes afin d'accompagner la réflexion des élus sur d'éventuelles coopérations entre les 5 communautés ou leurs communes. La première étude concerne la simulation des incidences financières et fiscales d'une fusion entre Communautés de Communes ; la seconde étude concerne la proposition de regroupements pertinents, dont la fusion, entre Communautés de Communes.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire vote par 36 voix pour et 2 contre (Monsieur BEAUREPAIRE et pouvoir de Monsieur VILLEDIEU) la réalisation de ces études, sous réserve :

- que le Bonnevalais décide de ce qu'il souhaite faire sur son territoire

- de prendre en compte tous les budgets
- de maintenir le paragraphe relatif au projet de territoire
- de s'appuyer sur les études précédemment réalisées
- que les élus puissent faire une relecture des cahiers des charges avant le lancement du marché
- qu'un groupe de travail composé d'élus de la Communauté de Communes du Bonnevalais soit constitué ; en feront partie : Bernard MERCUZOT, Eric JUBERT, Patrick CHARPENTIER et Bruno LHOSTE
- que toutes les conclusions de l'étude soient transmises et soumises à l'ensemble des communes

TRANSFERT D'EMPRUNTS ENTRE BUDGETS

Le Président propose au Conseil Communautaire de modifier l'affectation de certains emprunts :

Budget 400 vers Budget 401

Un emprunt de 1 000 000 €, référencé X400240193 avait été réalisé en 2006 pour la construction du complexe sportif (reste à ce jour 715 517.23 €). Ce complexe sportif ayant été vendu à la Ville de Bonneval, le Président propose d'affecter cet emprunt au bâtiment relais et de rembourser l'emprunt du bâtiment relais par anticipation. L'emprunt du complexe sportif comporte une pénalité de 290 000 € si la Communauté de Communes le rembourse par anticipation alors que l'emprunt du bâtiment relais, dont le capital restant dû s'élève à 629 533,78 €, a une pénalité de remboursement anticipé de 150 675.57 €.

Budget 401 vers Budget 403

Le Président expose qu'un emprunt n°37.055.000.311.761.04 avait été réalisé en 2006 pour l'achat du bâtiment Laganne en 2006, pour un montant de 500 000 €. A ce jour, il reste à rembourser 159 764 €. Ce bâtiment étant destiné à recevoir l'usine de traitement d'eau, il est préférable que l'emprunt soit affecté au Budget Eau.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter l'emprunt X400240193 d'un montant de 715 517.23 € du Budget 400 au Budget 401 et l'emprunt n°37.055.000.311.761.04 d'un montant de 159 764.00 € du Budget 401 au Budget 403.

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT

Le Président propose au Conseil Communautaire de rembourser par anticipation l'emprunt n°79.11.049, souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant initial de 800 000,00 €. Il reste à ce jour 629 533.78 € à rembourser. L'indemnité actuarielle cotée au 27 avril 2015 s'élève à 150 675.57 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le remboursement de l'emprunt pour un montant global de 780 209.35 €.

Monsieur ROULLEE souligne le coût exorbitant de la pénalité (plus de 40% du capital restant dû, soit 715 517.23€ réclamée par le Crédit Agricole pour remboursement anticipation l'emprunt de 1 000 000€ contracté en 2006 pour la réalisation du complexe sportif.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité une motion qui sera adressée au Crédit Agricole pour dénoncer le montant de la pénalité et demander la négociation de celle-ci.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Président propose les modifications suivantes sur les budgets 400, 401 et 403.

Budget 400

D 1641	Emprunts en euros	+ 715 518.00 €
D 2188	Autres immobilisations	- 315 518.00 €
D 2158	Autres installations	- 100 000.00 €
D 2313	Constructions	- 300 000.00 €
D 658	Charges diverses	- 224 456.00 €
D 6521	Déficit Budgets annexes	+ 224 456.00 €
D 458101-041	Opérations sous mandat	- 500.00 €
D 458101	Opérations sous mandat	+ 500.00 €
D 2313	Constructions	- 500.00 €
R 2315-041	Installations, matériels et outillages techniques	- 500.00 €

Budget 401

R 1641	Emprunt en euros	+ 715 518.00 €
R 7552	Prise en charge déficit par le budget principal	+ 224 456.00 €
R 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 73 780.00 €
D1641	Emprunt en euros	+ 789 298.00 €
D 6688	Charges financières	+ 150 676.00 €
D 023	Virement à la section d'investissement	+ 73 780.00 €

Budget 403

R 1641	Emprunts en euros	+ 159 764.00 €
D 2313	Constructions	+ 159 764.00 €

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessus.

VENTE DE TERRAIN SEPCHAT

Le Président propose de vendre à la Société SEPCHAT une parcelle de terrain située sur la zone d'activité Saint-Gilles, cadastrée section ZH n° 262, d'une superficie de 5585 m², au prix de 1 €. Cette parcelle n'est pas constructible étant soumise à des fouilles archéologiques. Elle est traversée par le pipeline et est grevée de deux servitudes de passage au profit des parcelles suivantes :

ZH 216 appartenant à la SCI JM JL
ZH 263 appartenant à France FARMS

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire vote par 35 voix pour et 3 voix contre (M. ROULLEE, M. MAGNE et pouvoir de Mme RIVERAIN) la vente du terrain à la société SEPCHAT au prix de 1 €.

ENQUETE PUBLIQUE INTERCONNEXION EAU POTABLE

Le Vice Président en charge de l'Eau Potable rappelle l'avis de l'autorité environnementale pour le projet d'interconnexion en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Bonnevalais : « *Le projet d'interconnexion en eau potable sur la communauté de communes du Bonnevalais a fait l'objet d'une démarche d'évaluation environnementale de qualité, gage d'une prise en compte globalement satisfaisante d'une grande partie des enjeux environnementaux. Une extension des réflexions à l'exposition du projet aux risques de corrosion et de retrait-gonflement des argiles conduirait à une sécurisation plus complète du projet.* »

Suite à cet avis, un complément au dossier d'étude d'impact sera rédigé. Ce dossier sera accessible lors de l'enquête publique.

Le Vice Président propose au Conseil Communautaire le lancement de l'enquête publique sur l'étude d'impact du projet d'interconnexion.

Suite à la demande de Monsieur ROULLEE, Monsieur Bernard MERCUZOT diffusera le projet d'interconnexion d'eau potable soumis pour avis aux services de l'Etat.

Après avoir entendu l'exposé du Vice Président, le Conseil Communautaire accepte de lancer cette enquête publique sur l'étude d'impact du projet d'interconnexion.

RAPPORT 2014 SUR LA QUALITE DE L'EAU

Le rapport annuel 2014 sur la qualité de l'eau est validé.

LANCEMENT CONSULTATION POUR ETUDE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Le Vice Président en charge de l'eau potable propose au Conseil Communautaire de lancer un marché public de service pour réaliser une étude patrimoniale des réseaux d'eau potable. Compte tenu des pénalités financières encourues par la Communauté de Communes en cas de non réalisation de la gestion patrimoniale des réseaux, celle-ci pourrait être prise en charge financièrement par la Communauté de Communes

Après avoir pris connaissance du cahier des charges, le Conseil Communautaire vote le lancement de cette étude.